



Cultures & Conflits

09-10 | printemps-été 1993

La violence politique dans les démocraties
européennes occidentales

Quatre hypothèses comparatives France-Pologne sur la violence antisémite au XXe siècle (Partie 2)

Paul Zawadzki



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/conflits/645>

DOI : 10.4000/conflits.645

ISSN : 1777-5345

Éditeur :

CCLS - Centre d'études sur les conflits liberté et sécurité, L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 15 mai 1993

ISSN : 1157-996X

Référence électronique

Paul Zawadzki, « Quatre hypothèses comparatives France-Pologne sur la violence antisémite au XXe siècle (Partie 2) », *Cultures & Conflits* [En ligne], 09-10 | printemps-été 1993, mis en ligne le 27 janvier 2003, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/645> ; DOI : 10.4000/conflits.645

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Creative Commons License

Quatre hypothèses comparatives France-Pologne sur la violence antisémite au XXe siècle (Partie 2)

Paul Zawadzki

- 1 La seconde hypothèse s'inscrit davantage dans une perspective toquevillienne. Tout comme la construction de l'Etat, la progressive égalisation des conditions fut enrayée en Pologne par une forte résistance de l'aristocratie foncière qui réussit à imposer le second servage. Mettant en échec la construction de l'Etat, le système seigneurial polonais a maintenu une structure sociale ossifiée jusqu'au XIXe siècle, conférant au noble, au paysan ou au Juif une nature différente.
- 2 L'idéologie dite sarmate en Pologne aux XVIe et XVIIe siècles était à la fois idéologie politique du refus d'un pouvoir central absolu et mythe des origines d'une noblesse mégalomane comparable sans doute au mythe aryen dans l'aire germanique, ou au mythe gothique en Espagne¹. Conférant à la nation des nobles une généalogie distincte (mythe de la Sarmatie et des Sarmates) de celle de la masse des paysans, il s'agissait d'un "racisme" aristocratique, dont il est de nombreuses variantes européennes (Boulayvilliers en France), qui naturalisait les divisions sociales entre ordres ou états en les enracinant dans une généalogie biblique. L'ancêtre des nobles serait Japhet, celui des paysans Cham ("cham" reste une insulte en polonais), quant aux Juifs ils descendraient de Sem. On estimait parfois que des traits physiques différencieraient les nobles des paysans dont, selon un médecin du XVIIIe siècle, certains os du crâne auraient la forme de charrue et d'autres outils agricoles². Rappelons que la constitution polonaise du 3 mai 1791 n'avait supprimé ni la corvée ni le servage qui perdurent dans l'empire russe jusqu'au XIXe siècle.
- 3 La dynamique antidémocratique de ce passé nobiliaire ne réside pas seulement dans les chiffres d'une noblesse que des recherches récentes réévaluent à la baisse (3% et non plus entre 8 et 12% comme on estimait précédemment)³. Une des conséquences de l'accroissement du pouvoir politique et économique de la noblesse qui, dès le XVIe siècle,

se lança dans l'exportation du blé, fut d'étouffer dans l'oeuf le développement des villes et de la bourgeoisie d'où le caractère tardif du capitalisme polonais et de la légitimité de l'activité économique en général. Constituant une brèche dans le système, les villes royales seules échappaient à la tutelle seigneuriale mais depuis le XVI^e siècle leur proportion s'amointrit au profit des villes privées. Au XVIII^e siècle on comptait 390 villes privées contre 198 villes royales⁴. Or les villes privées formaient des enclaves dépendantes politiquement et économiquement du système seigneurial, et n'avaient pas la dynamique "révolutionnaire" génératrice de relations sociales plus individualisées et égalitaires, libérées des liens de dépendance personnelles que décrivent Weber ou Simmel à propos du développement urbain occidental⁵. Il importe de le souligner, c'est toute la construction de l'espace public qui fut ainsi bloquée.

- 4 De plus, la Pologne ne connût jamais de révolution démocratique fondatrice d'un être ensemble égalitaire faisant des Juifs, comme en France, "partie prenante et constituante du nouvel ordre politique"⁶. Alors qu'en France ils cessaient de former "une communauté", pour, en tant qu'individus devenir des citoyens, ils sont restés une "nation" (au sens de l'Ancien Régime) à l'Est et leur modernisation passera non pas par une confessionnalisation mais une sécularisation du judaïsme. Il serait possible de montrer qu'en Pologne, depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, le discours antisémite, lui-même, a de manière préférentielle emprunté la forme d'un récit historique rappelant sans cesse l'arrivée des Juifs, véhiculant ainsi symboliquement le mythe de "l'autochtonie" polonaise. Contrairement aux Juifs, les Polonais seraient là de toute éternité. Dans les différents textes, brochures ou même programmes officiels de l'entre-deux-guerres, la présence juive est appréhendée à travers la catégorie du peuple hôte⁷ par opposition au peuple propriétaire⁸, comme pour signifier que les Juifs constituent des allogènes, des éternels primo-arrivants, une population migrante/errante par excellence, ayant en quelque sorte abusé de la tolérance polonaise. Étant communément admis que les invités n'ont pas les mêmes droits en (et sur) la Pologne que les véritables propriétaires de la terre, ces catégories s'articulent au sein d'une vision implicitement antidémocratique et inégalitaire de la société.
- 5 Le processus d'égalisation des conditions paralysé, la perception sociale du Juif l'assignait à une altérité radicale en le séparant dans sa différence. Comment aurait-il pu apparaître comme "un semblable" partageant une humanité commune, avec les sentiments de "compassion" qui en découlent⁹, dans des campagnes où, parfois encore dans la première moitié du XX^e siècle, la communauté villageoise endogame regardait l'habitant du village voisin comme un étranger? À propos des relations entre Juifs et paysans, des anthropologues avaient remarqué que "chaque groupe use de noms d'animaux pour désigner l'autre et impliquer par là sa sous-humanité. Si un Juif meurt, le paysan usera du terme réservé chez lui à la mort des animaux. (...) Dans la langue du paysan, un paysan mange et un Juif bâfre ; dans la langue du Juif, c'est l'inverse. Pour un paysan : "Ce n'est pas un homme, c'est un Juif". Et le Juif de faire écho : Ce n'est pas un homme, c'est un goy"¹⁰. Sans même parler de l'imprégnation de l'antijudaïsme, le Juif tenait du "barbare" des sociétés traditionnelles. Il était l'étranger par excellence à qui, particulièrement par temps de crise, une autre morale pouvait s'appliquer. C'est dans ce contexte socio-historique particulier, où la visibilité, la vulnérabilité, l'extranéité du Juif semblent constituer autant de "critères d'une sélection victimaire"¹¹ que la théorie de la "frustration/agression" ou celle du bouc émissaire prennent toute leur valeur heuristique¹². Dans quelle mesure la perception sociale d'une altérité radicale du Juif, avec pour

corollaire la négation de son humanité, voire sa diabolisation, peut elle rendre compte de cette étonnante multiplication de violences rurales (autre version de la "banalité du mal") au lendemain de la seconde guerre mondiale ? Tout se passe comme si, dans une société par ailleurs éprouvée plus que nulle autre par la guerre, l'expérience de l'occupation excluant les Juifs du genre humain tout en les séparant du reste de la population, n'en autorisait que davantage le passage à l'acte antisémite contre les survivants du génocide.

- 6 S'il est possible de réfléchir à "l'institution d'un espace public à l'échelle mondiale"¹³, en revanche l'idée que la violence puisse être mise hors jeu par le sentiment régulateur d'une humanité partagée reste pour toute une série de raisons un peu courte et suppose un angélisme que rien n'autorise en cette fin de XXe siècle. "Il semble qu'un homme qui n'est rien d'autre qu'un homme a précisément perdu les qualités qui permettent aux autres de le traiter comme leur semblable", écrivait H. Arendt à propos des apatrides et de l'expérience des années trente¹⁴. On ne saurait en réalité dissocier les droits de l'Homme des droits du citoyen . La multiplication des pogromes et des violences à l'Université suggère que les droits de l'homme sont bien dérisoires dès lors qu'ils ne sont plus transcrits en droits de citoyen, et surtout sanctionnés par la puissance publique¹⁵. Le rôle de l'Etat est d'autant plus crucial que l'égalité entre Juifs et non Juifs n'a pas acquis de légitimité culturelle suffisante. N'est-ce pas une révolte dirigée contre le principe de l'égalité de droit entre Polonais non juifs et Juifs polonais que l'on retrouve dans les violences antisémites des années trente, que ce soit sur les marchés ou à l'Université ?
- 7 Car les explications économiques (par la concurrence, la crise économique, le chômage etc.) de la violence antisémite sont bien souvent faussement éclairantes. Comme s'interroge Robert Misrahi, "la même cause (recherche du profit et concurrence) produit des effets aussi divers que l'émulation capitaliste "loyale" ou le pogrome antisémite... Comment expliquer ces faits sans faire intervenir des "idées" ?"¹⁶ Les violences antisémites débutaient souvent les jours de marché, par des démolitions de vitrines des magasins juifs ou des actions de boycottage des marchands juifs qui s'accompagnaient parfois d'intimidations à l'encontre de ceux qui achetaient chez "les Juifs". Ces actions de boycottage étaient menés par des militants nationalistes de la National-Démocratie ¹⁷, ou du Camp National-Radical ¹⁸. Ce fut notamment le cas dans le fameux pogrome de Przytyk (mars 1936) ¹⁹, qui constitua "un tournant" dans la vie d'un grand nombre de Juifs polonais²⁰. Mais le thème de la "polonisation" de l'économie doit être lui même compris comme partie intégrante d'un discours nationaliste concernant la défense de la polonité, qui transforme le boycottage des Juifs en "action économique nationale". L'argument de la place (excessive) des Juifs dans l'économie polonaise s'inscrit dans un discours identitaire qui subordonne la catégorie économique (universaliste) à la catégorie culturelle (particulariste) de la polonité. Par référence aux travaux de Karl Polanyi et de Louis Dumont²¹, il serait aisé de montrer que dans l'idéologie nationaliste polonaise la catégorie économique n'est pas une catégorie autonome. Avec l'économie polonaise aux Polonais non juifs, on en appelle à une ethnicisation de l'économie (sur le mode de l'appartenance) et non pas à une juste répartition des ressources entre habitants d'un Etat (sur le mode de l'intérêt public).
- 8 De même, la violence dans les universités peut apparaître comme idéal-typique dans la mesure où son enjeu est une recomposition symbolique des murs du ghetto dans cet espace universaliste, d'assimilation par excellence, qu'est l'Université. Cette violence, qui n'épargnait pas les professeurs ou étudiants polonais qui prenaient la défense des Juifs, était souvent déclenchée lorsque ces derniers refusaient d'obtempérer et de rejoindre ce

qu'on appelait les "bancs du ghetto"²². Commentant sur le vif la violence universitaire, le sociologue Stefan Czarnowski y décelait "l'écho d'une tradition séculaire ne tolérant le Juif qu'à la condition qu'il ne sorte pas du ghetto et qu'il ne s'efforce pas d'égaliser en droits et en devoirs le reste de la société"²³. Ici, la théorie du ressentiment de Norbert Elias nous aide à comprendre ce moment crucial où l'ordre des choses qui apparaît aux "groupes établis" comme naturel commence à vaciller, "quand un groupe marginal socialement inférieur, méprisé et stigmatisé, est sur le point d'exiger l'égalité non seulement légale, mais aussi sociale, quand ses membres commencent à occuper dans la société majoritaire des positions qui leur étaient autrefois inaccessibles, c'est à dire quand ils commencent à entrer directement en concurrence avec les membres de la majorité en tant qu'individus socialement égaux"²⁴. Ainsi selon Norbert Elias, les groupes établis "acceptent comme allant de soi de se trouver en concurrence avec des membres de leur propre groupe quand il s'agit d'obtenir des promotions sociales. Mais ils ressentent comme une humiliation insupportable de devoir entrer en concurrence avec des membres d'un groupe marginal méprisé"²⁵.

- 9 En ce sens la violence de l'antisémitisme dit "de concurrence" serait davantage une violence réactive à une situation d'égalité perçue comme fondamentalement illégitime. L'enjeu n'est pas l'inégale distribution des Juifs dans différents secteurs de l'économie mais au contraire l'égalité entre individus que présuppose la concurrence. Rappelons d'ailleurs que c'est précisément dans ses pages consacrées à la dialectique de l'égalité, que Raymond Aron traite du racisme et du nationalisme²⁶. La chasse aux Juifs à l'université signifie le refus de l'égalité entre individus en fonction de leur mérites, c'est à dire de ce qu'ils font et non pas ce qu'ils sont, dans une situation de rareté. La rareté ou la frustration relative contribuent à rendre compte de la violence, mais la signification de la violence antisémite réside ici dans le refus culturel d'une citoyenneté universaliste, égalitaire entre Juifs polonais et Polonais non juifs. Cette égalité de droit, conférée par la citoyenneté moderne, se trouve ainsi fortement délégitimée au moment même où elle tente de s'instaurer. De telle sorte que la violence s'exacerbe non pas lorsque les Juifs constituent un groupe séparé et méprisé, plus ou moins spécialisé dans certains rôles économiques et collectivement imbriqué dans un système social hiérarchisé en statuts, mais précisément à l'heure de la transition vers une société égalitaire, lorsque cette transition n'est ni le résultat d'une transformation sociale et culturelle progressive ni garantie par un Etat fort.
- 10 En France, la nation fut construite autour de l'Etat. En Pologne, au contraire, c'est la nation, en tant que communauté culturelle, qui reconstruit l'Etat après une longue période d'absence, de même que l'entrée dans l'ère de la politique des masses (mouvements ouvrier et nationaliste) précède l'Etat. Confronté à un nationalisme qui récuse le fondement politique de la communauté au profit d'une communauté culturelle dont l'identité fut souvent conçue comme consubstantielle au catholicisme²⁷, l'Etat en France, jusqu'à Vichy, "parvient à imposer son propre ordre. Il plie parfois mais ne rompt pas"²⁸. Inversement proportionnelle à la force de l'Etat, la catholicisation du lien national se poursuit en Pologne depuis le XVIIe siècle, toutefois l'énonciation doctrinale d'un lien essentiel entre polonité et catholicité dans le nationalisme (des nationalistes) est postérieure à la renaissance de l'Etat²⁹. Mais contrairement au cas français d'un Etat doté d'une grande légitimité, le jeune Etat polonais ne pourra résister au cours de l'entre-deux-guerres à une mobilisation nationaliste et antisémite puissante qui véhicule une représentation substantialiste de l'identité nationale.

- 11 L'expansion de la violence antisémite des années 1935-1937 fait basculer le rapport de forces au profit du nationalisme endécien (National-démocrate) aspirant à la différenciation de l'Etat, et qui, tout comme le mouvement "Völkische" en Allemagne³⁰, fit de l'antisémitisme un instrument de mobilisation privilégié. Comme en Allemagne, l'affirmation nationaliste et la tentation fasciste sont d'autant plus fortes en Pologne que la construction nationale est tardive³¹. Selon Guy Hermet, le totalitarisme en Europe centrale, s'est développé "comme une confirmation exaltée d'un destin national trop longtemps bafoué" et en ce sens le nationalisme polonais de l'entre-deux guerres représente bien un cas de figure du "peuple contre la démocratie" ³². Largement déstabilisé depuis la mort de Pilsudski par le mouvement nationaliste, l'Etat en Pologne s'engage dans un processus totalitaire de "transformation de l'Etat d'instrument de la loi en instrument de la nation"³³, avec la transformation corrélative des citoyens juifs en citoyens de seconde zone. L'adoption par nombre de corporations professionnelles du "paragraphe aryen" en est un des nombreux indicateurs. Certes, sur le plan juridique, ce processus n'aboutit pas du fait de l'invasion allemande. Cependant dès 1935, les "affaires juives" sont prises en charge par le Département consulaire du Ministère des Affaires Etrangères³⁴ et la majorité de la classe politique estime désormais que le règlement de la "question juive" passe par la nécessité de l'émigration des Juifs à Madagascar ou ailleurs.
- 12 La violence antijuive des années 1935-1937 précipite la logique de la différenciation de l'Etat et celle-ci facilite en retour la violence. Elle se déploie en parallèle avec l'affirmation de l'idée qu'il n'y a de droits que pour les nationaux (au sens ethnique de Volk). Il serait facile de multiplier les exemples tant de l'absence d'une volonté politique ferme que de la passivité des autorités sur le terrain, pour tenter d'empêcher la violence. Lorsqu'en 1936, une délégation juive se rendit chez le directeur du département des nationalités, pour lui demander d'interdire les appels aux pogromes, celui ci répondit : "Tout le monde est aujourd'hui antisémite en Pologne. Nous ne pouvons assigner un policier à chaque Juif et nous n'avons pas l'intention de pendre nos jeunes parce qu'ils sont antisémites"³⁵. Ce diagnostic est d'ailleurs repris par certains historiens estimant que "l'on ne pouvait ni prévoir tous les Przytyk, ni placer un policier devant chaque vitrine juive"³⁶. De même, en dépit des démarches des représentants de la population juive de Brest auprès des pouvoirs publics locaux, et de la présence d'un nombre suffisant de policiers sur place, les démolitions des magasins et des maisons juives ont duré 16 heures ³⁷.
- 13 Face à l'agitation nationaliste, le postulat des places séparées pour les Juifs était accepté et parfois imposé par une partie des enseignants³⁸, ce qui constituait une légitimation inespérée de l'action violente menée par les étudiants fascistes. Sur autorisation du Ministre Swietoslawski, le recteur de l'Université de Varsovie émit une circulaire (5 octobre 1937) qui prescrivait, dans l'amphithéâtre, les places paires aux Polonais, les places impaires aux Juifs et les places non numérotées aux autres³⁹. En novembre, 1937 le recteur de l'Ecole Polytechnique de Varsovie interdit aux Juifs ayant protesté contre les bancs du ghetto de suivre les cours de l'Ecole tandis qu'en décembre 1937, c'est le recteur de l'Ecole Polytechnique de Lwow qui annonça l'institution de bancs spéciaux⁴⁰.
- 14 Il y a donc une interaction entre violence antisémite et ethnicisation de l'espace public en Pologne : on s'achemine vers une expulsion des Juifs du droit. Chaque fois le principe de la légitimité démocratique garantissant aux Juifs l'égalité des droits se trouve battu en brèche par une légitimité ethnique qui, de fait, les exclut du droit et de cet espace commun. Le processus de leur entrée égalitaire dans l'espace public semble intolérable et

suscite une violence qui s'estime légitime. Comme l'écrit de manière suggestive M. Oriol, "réaction anti-universaliste, la violence raciste s'accomplit toujours comme une affirmation de l'illégitimité du droit, c'est à dire comme transgression légitimée par un registre existentiel plus profond que celui de l'universalité conceptuelle"⁴¹. Ainsi, le premier président de la jeune République polonaise (G. Narutowicz), bénéficiant du report des voix des minorités nationales fut assassiné en 1922, une semaine après son élection par un nationaliste polonais qui lui reprochait d'avoir été élu par les Juifs, tandis qu'une intense campagne nationaliste stigmatisait en Narutowicz "l'élus des Juifs"⁴². L'assassinat fut suivi, dans le mouvement nationaliste, d'un "culte du meurtrier". Ce dernier exécuté, des messes étaient célébrées pour le repos de son âme⁴³. Autant dire qu'un Léon Blum ou un Pierre Mendès France étaient à peu près non envisageables en Pologne.

- 15 La contestation violente de la légitimité démocratique par une légitimité ethnique semble constituer une caractéristique de l'Europe du Centre-Est au XXe siècle. Il reste cependant à expliciter la facilitation de la violence par la dimension passionnelle qui s'introduit dans le jeu politique dans le sillage de la thématique identitaire. Selon un certain nombre d'auteurs, les mythes identitaires, et en particulier le thème de l'identité menacée ou incertaine, mettent en branle des mécanismes psycho-sociaux profonds, fortement corrélés avec le racisme⁴⁴. D'ailleurs selon Stanislaw Ossowski qui souligne les tendances de nombreuses sociétés non modernes à "biologiser" leurs particularités culturelles, "les mythes ethniques" impliquent souvent la notion (socialement construite) d'une "origine commune", celle d'un "lien de sang", d'un "lien substantiel" entre générations⁴⁵.
- 16 Précisément parce qu'il développe sa rhétorique autour du principe d'identité, il semble bien que "parmi les grandes idéologies modernes, le nationalisme exprime et canalise les passions collectives les plus intenses"⁴⁶. Et cela à fortiori dans le cas du nationalisme ethno-culturel d'Europe du Centre-Est qui se construit autour de la défense de la "nation-communauté" par opposition à la "nation politique"⁴⁷.
- 17 Est-il possible d'articuler ces observations sur une analyse du politique ? Dans un système politique à Etat fort qui produit un espace public refoulant dans le privé les identités particularistes, celles-ci se trouvent affectées d'une valeur idéologique neutre. "La culture est dépolitisée"⁴⁸. A l'inverse, la faiblesse, puis l'absence de l'Etat en Pologne, son intégration au XIXe siècle dans des empires, semblent favoriser l'épanouissement d'une "culture communautaire du politique"⁴⁹. L'incessante introduction des catégories culturelles dans le débat politique, leur idéologisation, en sont les corollaires. La polonité devint dans l'idéologie nationaliste une catégorie politique. En même temps un bon observateur pouvait noter, au début du siècle, que "l'antisémitisme nationaliste ne combat pas les Juifs en tant que Juifs, mais en tant que représentants de certains courants politiques soi disant ennemis de la politique « nationale »⁵⁰". En effet, dans une pensée nationaliste qui avait théorisé "l'égoïsme national" Zygmunt Balicki, *Egoizm narodowy wobec etyki* (L'égoïsme national à l'égard de l'éthique), Lwow, 1903.], ne pas être "national", c'était être "antinational", de telle sorte que "juif" devint synonyme d'"antinational" tout comme les représentants de courants idéologiques concurrents à la tradition nationale-démocrate (socialistes, libéraux etc.) étaient qualifiés d'ennemis de la nation, "Juifs" ou "enjuivés"⁵¹, *Przegląd Narodowy* N°4, 1912, pp. 337-355.]]. De telle sorte que la traduction polonaise, et sans doute plus généralement est-européenne, de ce que Léon Poliakov appelle "la causalité diabolique"⁵² emprunte de manière préférentielle la forme d'une "causalité ethnique". Dans l'univers de la nation ethnique "l'ennemi est

intérieur aussi bien qu'extérieur. L'ennemi c'est celui qui n'appartient pas à l'ethnie⁵³. Le responsable des malheurs d'une société qui s'identifie à une "communauté" est l'Autre ethnique, et c'est précisément dans cette configuration communautaire du jeu politique que l'adversaire risque toujours de revêtir l'apparence du traître. Rappelons ici que c'est le thème de la trahison qui semble mobiliser les pogromes au lendemain de la première guerre mondiale ; les Juifs faisant chaque fois figure d'agent de l'ennemi (russe/bolchevique ou ukrainien).

- 18 La logique d'autodéfense identitaire s'exacerbe dans les années trente. A ce moment, l'antisémitisme nationaliste connaît une inflexion racisante très nette avec l'idée que l'assimilation des Juifs, érigés en menace ontologique pour la polonité, n'est ni possible ni souhaitable. Dès lors comme l'écrit P. A. Taguieff à propos de la configuration idéologique antijuive, "trois voies possibles s'offrent logiquement pour tenir à distance cette extranéité menaçante : l'exclusion interne ou la séparation prescrite (ghetto,apartheid),l'expulsion,l'extermination"⁵⁴. C'est au nom de l'autodéfense nationaliste que l'on démolissait les boutiques juives, c'est au nom de l'autodéfense qu'on organisait des journées sans Juifs à l'université⁵⁵, et c'est pour la même raison que l'on échafaudait des projets pour les faire émigrer/expulser.
- 19 Ajoutons que les phénomènes d'ethnisation du débat politique, avec pour corollaire le danger d'une absolutisation des catégories culturelles et d'une transformation de l'adversaire politique en ennemi ethnique, constituent un risque majeur dans une Europe du Centre-Est en proie aux inquiétudes identitaires⁵⁶. C'est le cas à fortiori dans une société historiquement marquée la disparition de sa souveraineté et la domination étrangère. La contestation de la légitimité démocratique par une légitimité ethnique implique non pas un conflit dans, mais sur les règles du jeu politique. Elle nie les conflits dans la société pour ne les admettre qu'entre communautés, produisant ainsi une énonciation antipolitique du politique. La charge passionnelle véhiculée par les catégories identitaires est d'autant plus explosive que la jeunesse de la démocratie polonaise ne lui a jamais permis d'établir une régulation suffisante des passions qui traversaient la société⁵⁷.
- 20 C'est l'accusation de meurtre rituel qui mobilise la foule au lendemain de la seconde guerre mondiale à Rzeszow, à Cracovie, et à Kielce⁵⁸. Héritage superstitieux de l'antijudaïsme chrétien, cette croyance est, si l'on peut dire, une rationalisation anticipée de la violence communautaire. Elle est une justification des crimes à venir. Mais indépendamment de la spécificité antisémite de la violence communautaire, les massacres commis aujourd'hui par les Serbes dans l'ex-Yougoslavie au nom de la "purification ethnique", avec les fantasmes de l'homogénéité qu'ils supposent, indiquent suffisamment le potentiel passionnel de l'ethnicité lorsqu'elle n'est pas politiquement régulée.
- 21 Ces quatre hypothèses complémentaires sont une tentative pour corréler la violence antisémite au modes de construction du politique. Il va sans dire qu'elles ne sont pas exhaustives. Par exemple, une réflexion plus approfondie devrait être poursuivie sur la construction de la démocratie, de l'espace public ainsi que sur le pluralisme social et son acceptation. Il reste que la construction du politique en Pologne (dé-différenciation de l'Etat, processus d'égalisation des conditions tardif, faiblesse de l'Etat et de la légitimité de la citoyenneté universaliste, faible dissociation entre culture et politique et donc non autonomisation du politique, modèle culturel de la nation, manque de médiations politiques entre "communautés") est en tous points inversée, comparée à la trajectoire française. Si ces hypothèses sont heuristiques elles permettent de mieux comprendre la

marginalisation de la violence antisémite physique en France au XXe siècle (jusqu'à Vichy) et son expansion en Pologne.

22 Revenir à la partie précédente

NOTES

1. Léon Poliakov, *Le mythe aryen. Essai sur les sources du racisme et des nationalismes*, Paris, Calmann-Lévy, 1971.
2. Jan Stanislaw Bystron, *Dzeje obyczajow w dawnej Polsce, wiek XVI-XVIII*, tome 1, op. cit., p. 146.
3. Les travaux d'Andrzej Wyczanski, Antoni Maczak et Jerzy Topolski, cf. Jean Berenger et Daniel Tollet, "La genèse de l'Etat moderne en Europe orientale : synthèse et bilan", in *Genèse de l'Etat moderne*, Paris, C.N.R.S., 1990, p. 50.
4. Maria Bogucka, Henryk Samsonowicz, *Dzeje miast i mieszczanstwa w Polsce przedrozbiorowej (Histoire des villes et de la bourgeoisie en Pologne avant les partages)*, Wroclaw, Ossolineum, 1986, p. 400.
5. Georg Simmel, *Philosophie de la modernité. La femme, la ville, l'individualisme* (trad.), Paris, Payot, 1989, pp. 225-7 243-252 ; Jacques Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiévale*, (2e éd.), Paris, Flammarion, 1982, pp. 56-61, 266-274.
6. Dominique Schnapper, "La Révolution, le citoyen et les Juifs en France", in *La Question de l'Etat*, Paris, Denoël, 1989, p. 82.
7. gosc
8. gospodarz
9. Robert Legros, *L'idée d'humanité, introduction à la phénoménologie*, Paris, Grasset, pp. 150-166.
10. Mark Zborowski et Elisabeth Herzog, *Olam. Dans le shtetl d'Europe centrale avant la Shoah* (trad. titre original, *Life is with People*, 1952), Paris, Plon, 1992, pp. 147-148.
11. René Girard, *Le bouc émissaire*, (1982) Paris, Livre de Poche, 1986, p. 29.
12. John Dollard et al., *Frustration and Aggression* (1939), New Haven, Yale University Press, 1969 ; Yves Chevalier, *L'antisémitisme. Le Juif comme bouc émissaire*, Paris, Cerf, 1988.
13. Claude Lefort, "L'idée d'humanité et le projet de paix universelle", in *Ecrire. A l'épreuve du politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, p. 246.
14. Hannah Arendt, *L'impérialisme* (trad. 1ere éd. amér. 1951), Paris, Fayard, 1982, p. 288. On discute pour savoir si H. Arendt s'inscrit dans une critique anti-moderne et différentialiste des droits de l'Homme (c'est l'interprétation de Alain Renaut-Lukas Sosoe, *Philosophie du droit*, Paris, PUF, 1991, p. 185-207) ou si elle insiste, au contraire, sur l'indissociabilité des droits de l'homme et des droits du citoyens (comme l'estime Robert Legros, "Hannah Arendt : une compréhension phénoménologique des droits de l'homme", *Etudes phénoménologiques* N°2, 1985, pp. 27-53)
15. Jean Baechler, "Droits de l'Homme ou droits du citoyen", *Commentaire*, N°39, 1987, pp. 499-508.

16. Robert Misrahi, *La condition reflexive de l'homme juif*, Paris, Julliard, 1963, p. 101.
17. N.D.
18. O.N.R.
19. Sur le pogrome de Przytyk, Joshua Rothenberg, "The Przytyk Pogrom", *Soviet Jewish Affairs*, N°2, 1986, pp. 29-46. Regina Renz, "Ludnosc zydzowska w Przytyku" (La population juive de Przytyk), *B. Z. I. H.*, N°3-4, 1988, pp. 180-183 en particulier ; Adam Penkalla, "The 'Przytyk Incidents' of 9 March 1936 from Archival Documents", *Polin. A Journal of Polish-Jewish Studies*, Vol. 5, 1990, pp. 327-359
20. Joseph Marcus, *Social and Political History of the Jews in Poland, 1919-1939*, Berlin, New York, Mouton, 1983, p. 359.
21. K. Polanyi, *La grande transformation* (trad.), Paris, Gallimard, 1983 ; L. Dumont, *Homo Aequalis. Genèse et épa-nouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard, 1977.
22. Par exemple à l'Ecole Polytechnique de Lwow en janvier 1936, cf. *Sprawozdanie z zycia mniejszosci narodowych za I kwartal 1936*, Ministerstwo Spraw Wewnetrznych, wydzial narodowosciowy, Warszawa, 1936, p. 104.
23. "Wywiad z prof. Stefanem Czarnowskim" (Entretien avec le prof. S.Czarnowski, 1936), *Dziela*, tome V, op. cit., p. 61.
24. "Notes sur les Juifs en tant que participant à une relation établis-marginaux", in Norbert Elias par lui-même (trad.), Paris, Fayard, 1991, p. 152-153.
25. idem.
26. *Les désillusions du progrès, essai sur la dialectique de la modernité*, Paris, Calmann-Lévy, 1969, chap. III.
27. Il est question ici du "nationalisme des nationalistes" (R. Girardet) et du modèle construit par Pierre Birnbaum, "Nationalisme à la française", in Gil Delannoï et Pierre-André Taguieff (ed.), *Théories du nationalisme*, Paris, Kimé, 1991, pp. 125-138.
28. Pierre Birnbaum, "Nationalismes : la comparaison France/Allemagne", *Revue Internationale des Sciences Sociales*, N°133, 1992, p. 430.
29. "Le catholicisme n'est pas un supplément de la polonité, (...) mais réside dans son essence, dans une grande mesure il en constitue l'essence.", Roman Dmowski, *Kosciol, Narod i Panstwo* (L'Eglise, la Nation, et l'Etat, 1927), Chicago, The Roman Dmowski Institute of America, 1985, p. 21.
30. George L. Mosse, *The crisis of German Ideology. Intellectual Origins of the Third Reich*, New York, Grosset and Dunlap, 1964, p. 133.
31. On fait référence à la perspective de S. Rokkan, cf. Stein Rokkan, Bernt Hagtvet, "The Conditions of fascist victory", in S.V. Larsen et al., *Who were the Fascists ?*, Bergen, Universitetsforlaget, 1980, pp. 131-152 ; Guy Hermet, "L'autoritarisme", in M. Grawitz et J. Leca (éd.), *Traité de Science Politique*, tome 2, Paris, P.U.F., 1985, p. 298.
32. Guy Hermet, *Le peuple contre la démocratie*, Paris, Fayard, 1989, p. 205.
33. Hannah Arendt, *L'impérialisme*, op. cit. p. 251.
34. Andrzej Chojnowski, *Koncepcje polityki narodowosciowej rzadow polskich w latach 1921-1939* (Les conceptions en matière de politique des nationalités des gouvernements polonais dans les années 1921-1939), Wroclaw, Ossolineum, 1979, p. 222.
35. cité par Pawel Korzec, *Juifs en Pologne. La question juive pendant l'entre-deux-guerres*, Paris, Presses de la F.N.S.P., 1980., p. 248.
36. Wladyslaw Pobog-Malinowski, *Najnowsza historia polityczna Polski* (Histoire politique contemporaine de la Pologne, Tome 2, 1914-1939., 2e éd. rev. corrigée et complétée), Londres, 1983, p. 813.

37. Cf. en particulier l'adresse du député Emile Sommerstein au Premier ministre et ministre de l'intérieur F. Slawoj-Skladowski (le 21 mai 1937) et la réponse du Premier ministre, in Jerzy Tomaszewski, "Dwa dokumenty o pogromie w Brzesciu"(Deux documents à propos du pogrome de Brest), B.Z.I.H., N°49, 1964, pp. 58-67.
38. Pawel Korzec, Juifs en Pologne, op. cit. pp. 256-257.
39. Andrzej Garlinski (ed.), Dzeje uniwersytetu warszawskiego 1915-1939 (Histoire de l'université de Varsovie 1915-1939), Warszawa, P.W.N., 1982, pp. 279-280.
40. Les "bancs de ghetto" dans les Universités de Pologne, Races et Racisme. Groupement d'Etude et d'information, N°7, 1938, pp. 9-13.
41. Michel Oriol, "L'espace symbolique du racisme. Entre le discours de légitimation et les pratiques de transgression", Peuples méditerranéens, N°51, 1990, p. 67.
42. C'est à une réitération symbolique de cet épisode qu'on a assisté lors des élections présidentielles de 1990, où une rumeur persistante attribua une fausse judéité à Mazowiecki, concurrent de Lech Walesa à la présidence, afin de le délégitimer comme candidat.
43. Adam Prochnik, Pierwsze pietnastolecie Polski niepodleglej. Zarys dziejow politycznych (Les premières quinze années de la Pologne indépendante. Esquisse d'histoire politique, 1933), Warszawa, K.i W., 1957, p. 156.
44. Robert Pages, "Du reportage psycho-sociologique et du racisme : à propos de la marche civique sur Washington", Revue française de sociologie, N°4, 1963, pp. 424-437 ; Marie Jahoda, "La fonction psychologique du préjugé racial", in Henri Mendras, Eléments de sociologie, Paris, Armand Colin, 1978, pp. 81-112 ; Léon Poliakov (éd), Le couple interdit : entretiens sur le racisme. La dialectique de l'altérité socio-culturelle et la sexualité, Paris, Mouton et EHESS, 1980 ; Gérard Lemaine, Jeanne Ben Brika, "Racisme et descendance", Information sur les Sciences Sociales N°2, 1988, pp. 237-264.
45. Stanislaw Ossowski, Wiesz społeczna i dziedzictwo krwi (Le lien social et l'héritage du sang, 1939), in Dziela (Œuvres), Tome II, Warszawa, P.W.N., 1966.
46. Pierre-André Taguieff, "L'identité nationaliste", Lignes, N°4, 1988, p. 31. Voir aussi Jean Baechler, Qu'est ce que l'idéologie, Paris, Gallimard, 1976, p. 346.
47. En termes d'ideal-types, tels qu'ils ont été par exemple revisités par Dominique Schnapper, La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990, Paris, Gallimard, 1991, chap. 1. Sur la discussion de ces concepts dans le cadre est-européen, cf. Pierre Kende, "Plaidoyer pour la nation politique (Thèses sur l'Europe du Centre-Est)", La Nouvelle Alternative N°20, 1990, pp. 38-39, et "Quelle alternative à l'Etat-nation ?", Esprit, octobre 1991, pp. 23-30.
48. Jean Leca, "Perspectives démocratiques", in J. Leca, R. Papini (éd.), Les démocraties sont elles gouvernables ?, Paris, Economica, 1985, p. 176 ; du même auteur, "A propos de l'Etat : la leçon des 'Etats non-occidentaux'", in Etudes dédiées à Madeleine Grawitz, Paris, Dalloz, 1982, p. 202-203.
49. Sur la notion de culture communautaire du politique, Bertrand Badie, "Communauté, individualisme et culture", in Pierre Birnbaum et Jean Leca, Sur l'individualisme, théories et méthodes, Paris, Presses de la F.N.S.P., 1986, p. 122.
50. Jozef Lange, Postep a nacyonalizm (Le progrès et le nationalisme), Warszawa, 1913, p.79.
51. Par exemple Zygmunt Balicki, "Apolityczny wplyw Zydow" [[L'influence apolitique des Juifs
52. Léon Poliakov, La causalité diabolique, essai sur l'origine des persécutions, Paris, Calmann-Lévy, 1980.

53. Communication d'Yves Roucaute, in *Les Pouvoirs de l'abject. La xénophobie serait-elle une norme psychique ?*, Nice, Université de Nice Sophia-Antipolis, 1992, pp. 227-228.
54. Pierre-André Taguieff, "Les métamorphoses idéologiques du racisme et la crise de l'antiracisme", in *Face au racisme*, tome 2, Paris, La Découverte, 1991, p. 47.
55. A la journée sans Juifs de janvier 1937 à l'Université de Varsovie, des tracts étaient distribués dont voici la tonalité "Partout où tu rencontreras un Juif brises lui les dents à coups de barre de fer. N'hésite pas, même s'il s'agit d'une femme. Ne crains rien et ne regrette qu'une seule chose, c'est de n'avoir pas frappé assez fort !...", cité in *Les "bancs du ghetto" dans les Universités de Pologne*, op. cit., p. 5. D'autres tracts étudiants d'une violence comparable sont Cites Par Szymon Rudnicki, *Oboz Narodowo-Radykalny, Geneza I Dzialalnosc (Camp National-Radical, genèse et activité)*, Warszawa, Czytelnik, 1985, pp. 303 et 373.
56. Pierre Hassner, "L'Europe et le spectre des nationalismes", *Esprit*, octobre 1991, pp. 6-7 ; Predrag Matvejevitch, "Maladies identitaires en Europe centrale et orientale", *La Quinzaine littéraire* N°597, 16-31 mars 1992, p. 7. Danilo KIS, "Le coeur en biscuit ou du nationalisme", *Sud*, N°66, 1986, p. 19.
57. Nous faisons référence à la thèse de Philippe Braud sur l'aptitude supérieure des démocraties à gérer les dynamismes émotionnels qui traversent la société, *Le jardin des délices démocratiques. Pour une lecture psycho-affective des régimes pluralistes*, Paris, Presses de la FNSP, 1991.
58. Michel Borwicz, "La Pologne et les survivants", *Esprit* N°6, juin 1986, p. 57.

RÉSUMÉS

A travers quatre hypothèses complémentaires liant la violence antisémite aux modes de construction du politique, l'auteur se propose de rendre compte de deux situations fortement contrastées au XX^e siècle : expansion de la violence antisémite physique en Pologne ; marginalisation de cette violence en France. La première hypothèse reprend la thèse de Norbert Elias liant l'intériorisation de la violence à la centralisation politique, en rappelant le caractère inversé des modes de construction du politique en France et en Pologne. La seconde, inspirée de Tocqueville, tire les conséquences sur le plan de la violence antisémite du fait que l'égalisation des conditions fut longtemps bloquée à l'Est. La troisième porte sur la construction de la citoyenneté. En France, l'Etat parvient à imposer une citoyenneté universaliste, tandis que la faiblesse de l'Etat en Pologne, où l'idée républicaine n'a jamais pris racine, rend la situation des Juifs particulièrement précaire. La quatrième hypothèse jette un pont entre des travaux psychosociologiques et une analyse du politique. Tandis que dans un système à Etat fort, culture et politique sont fortement dissociés, en Pologne au contraire, la violence antisémite dans sa dimension passionnelle est grandement facilité par l'irruption des catégories identitaires et culturelles dans la sphère du politique et la différenciation de l'Etat.

Using four complementary hypotheses, the author attempts to explain two radically different situations in the 20th century : the extension of physical anti-Semitic violence in Poland as opposed to its virtual disappearance in France. The first hypothesis is based on Norbert Elias' thesis linking the interiorisation of violence to political centralisation ; in this respect political

development in Poland and in France appear radically opposed. The second hypothesis - drawn from Tocqueville - considers that anti-Semitic violence is due to delayed political equality in the East. The third relates to the development of the citizenship concept. In France, the State achieved the acceptance of universal citizenship, whereas in Poland the weakness of the State and the feeble roots of the republican ideal rendered the status of the Jews precarious. The fourth hypothesis links psycho-sociology to political analysis. Whereas in a strong State, culture and politics are clearly distinct, in Poland, emotional factors (of culture or identity) merge with politics and give to anti-Semitism an echo within the political sphere.

INDEX

Index géographique : Aires géographiques comparées, Europe centrale et orientale

Mots-clés : histoire, racisme, sociologie historique

Index chronologique : 20ème siècle